

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 21
votants : 25

L'an deux mille vingt
le : jeudi 17 décembre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA.
Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 11 décembre 2020.



PRESENTS : M. Jean-Marc DELIA (Maire), M. Jean-Marie TORTAROLO (Premier Adjoint au Maire), Mme Pauline LAUNAY, M. Pierre DEOUS, Mme Nicole BRUNN ROSSO, M. Gilles DUDOUT, Mme Florence PORTA, M. Jean-Bernard DI FRAJA, Mme Sabine FRANZE (Adjoints au Maire), M. René RICOLFI, Mme Françoise BOUTONNET, Mme Sabine MANDREA, M. André FUNEL, M. David COPPINI, M. Pierre COURRON, Mme Claire SIMONIN, M. Michel JOY, Mme Federica BECOT, M. Benjamin RESTUCCIA, Mme Laurene GIRAUDO, Mme Coraline LADAN (Conseillers Municipaux)

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : Mme Céline GIORDANO, Mme Séverine RAP,

PROCURATIONS : M. Frédéric GIRARDIN à M. Pierre COURRON, M. Florian TURTAUT à Mme Laurène GIRAUDO, M. Clément REVERTE à Mme Florence PORTA, Mme Jessica REMPENAUX à M. Gilles DUDOUT

SECRETAIRE : Mme Pauline LAUNAY

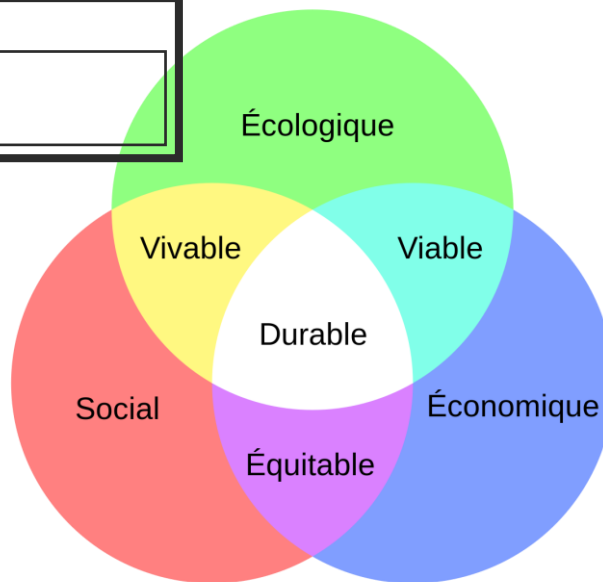
AFFAIRES GENERALES**2020.17.12.07 ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

En 1987, la commission mondiale de l'environnement et du développement publiait « Notre avenir à tous » communément appelé le rapport Brundland dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le développement durable est alors défini comme « un mode de développement qui correspond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Au sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la « déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » ainsi que le programme Agenda 21 sont adoptés par 173 chefs d'Etats. Le programme Agenda 21 invite l'ensemble de la communauté internationale à agir en faveur d'un développement durable.

A l'échelle nationale, le Grenelle de l'Environnement participe depuis 2007 à la valorisation de ce sujet et incite à l'action concrète, même si l'environnement ne représente qu'une seule des trois composantes du développement durable.

Le développement durable est un développement qui prend en compte trois dimensions : économique, environnementale et sociale. Les trois piliers du développement durable qui sont traditionnellement utilisés pour le définir sont donc : l'économie, le social et l'environnement. La particularité du développement durable est de se situer au carrefour de ces 3 piliers.



Monsieur le Maire expose que la commune est engagée depuis plus de dix ans dans des actions en faveur du développement durable et notamment :

- En matière d'alimentation durable :
 - o La création d'une unité de production culinaire pour les repas des restaurants scolaires
 - o La mise en place de techniques et d'outils pour réduire le gaspillage alimentaire
 - o L'installation d'un agriculteur certifié biologique sur une propriété communale
- En matière de collecte des déchets :
 - o La collecte du tri sélectif en porte à porte
 - o Le défi zéro déchets
 - o La mise en place de composteurs collectifs
- En matière d'équité sociale :
 - o La création de la Friperie « Au petit colibri »
 - o La création d'une épicerie sociale
 - o La rénovation de plus de 10 logements communaux en logements pour actifs
- En matière de d'achats durables :
 - o L'acquisition de voiture électrique et de vélo à assistance électrique pour les agents communaux
- En matière d'aménagement urbain et de déplacements :
 - o La réhabilitation de bâtiments communaux pour diminuer les consommations énergétiques :
 - L'isolation extérieure du bâtiment de la poste
 - Le remplacement de toutes les fenêtres du groupe scolaire Emile Félix
 - o La création d'une trame verte
 - o La création de pistes cyclables

Cette liste n'étant qu'un recensement sommaire de toutes les actions déjà réalisées, Monsieur le Maire précise qu'il convient à présent de formaliser ces actions dans un document opérationnel pour s'engager plus durablement dans la démarche et définir des actions cohérentes pour agir sur la préservation des ressources naturelles et l'environnement.

Monsieur le Maire présente l'Agenda 30, les 17 objectifs de cet agenda et précisément les 6 enjeux de la feuille de route pour la France :

AR

- Enjeu 1 - Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

006-210601308-20201227-07-DE
Reçu le 18/12/2020
Publié le 18/12/2020

- Enjeu 2 - Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

- Enjeu 3 - S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

- Enjeu 4 - Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables
- Enjeu 5 - Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
- Enjeu 6 - Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Aussi, il propose, conformément aux enjeux nationaux et aux engagements de campagne, de fixer les objectifs suivants :

- Continuer la démarche alimentation durable :
 - o Poursuivre le programme de cantine durable pour tendre à 100 % d'alimentation biologique
 - o Créer une régie agricole
 - o Poursuivre les actions en faveur de l'activité agricole par l'installation de nouveaux porteurs de projets
 - o Créer une maison du terroir
- Modifier la consommation énergétique de la commune :
 - o Tendre à l'autonomie énergétique des bâtiments communaux
 - o Poursuivre notre engagement dans le programme RICE (réserve internationale de ciel étoilé)
 - o Poursuivre la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Préserver le patrimoine communal :
 - o Poursuivre le programme de valorisation du centre historique (pave, façades...)
 - o Aménager le cœur village pour inviter les Vallérois à partager des moments de convivialité
 - o Poursuivre la réfection des écoles et les doter de panneaux solaires
 - o Mettre en œuvre un plan « Patrimoine bâti » pour la réfection de l'église, des chapelles, des écoles, des bâtiments communaux
 - o Préserver le cadre de vie des Vallérois par la protection de toutes les zones naturelles du village
 - o Créer un pôle multimodal paysager comprenant une aire de co-voiturage équipée de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Accentuer les actions sociales et culturelles
 - o Créer des logements pour les Vallérois en phase avec la demande
 - o Continuer à proposer une programmation culturelle de qualité
 - o Adhérer au réseau « Ville amie des enfants » et obtenir le label Unicef
 - o Poursuivre le plan « Logements seniors »
 - o Continuer les démarches pour la formation et l'emploi
 - o Renforcer la démocratie directe et participative avec la création de comités consultatifs (journée citoyenne, conférences, débats...)
 - o Développer les jardins familiaux
- Diminuer la collecte des déchets et valoriser le traitement
 - o Encourager le tri sélectif et les initiatives en faveur du zéro déchet
 - o Augmenter les points de collecte de biodéchets et de composteurs collectifs

AR Prefecture

Proposer une administration exemplaire

006-210601308-2020121707700
Reçu le 18/12/2020
Publié le 18/12/2020

Création d'un RSE

Nommer des éco-délégués parmi les agents

Labelisation management durable iso 14001

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acter fermement son engagement dans une démarche de développement durable,
- D'approuver les engagements ci-dessus mentionnés, et d'aller encore plus loin dans la démarche,
- De s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 2030 comme véritable langage commun, accessible à tous et pour tous,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents de mise en œuvre de cet objectif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

LE MAIRE,



Jean-Marc DELIA

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative vaut décision de rejet.